

DEC183196DR12

Décision portant nomination de Mme Véronique FATTORINI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7257 intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7257 intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB) et nommant M. Yves BOURNE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7257 en date du 29/11/2018 ;

Considérant que Mme Véronique FATTORINI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée l'INSERM PACA les 29 et 30 mars 2018, 19 et 20 avril 2018 et 14 au 15 mai 2018.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Véronique FATTORINI, Ingénieur d'Etudes, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7257 intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB), à compter du 1^{er} décembre 2018.

Mme Véronique FATTORINI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Véronique FATTORINI est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 20/12/18

Le directeur de l'unité
M. Yves BOURNE

Visa de la Déléguée Régionale du CNRS
Mme Ghislaine GIBELLO

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
M. Yvon BERLAND